



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2015.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

– M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
– M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
– M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
– M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
– Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
– Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
– Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
– Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
– Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
– M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
– Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
– M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
– Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale.

Absents excusés :

- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à M. Serge JAEG,
- M. Grégory FORNY qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- M. Éric SCHEUBEL qui donne pouvoir à M. Denis KUNTZMANN,
- Mme Marie-Claude FONTAINE, M. Serge EIGENMANN.

Secrétaire de séance : Mme Caroline HERRMANN.

Date de la convocation : 15 juin 2015.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Achat parcelle en forêt**

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures quarante-cinq et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Caroline HERRMANN, en tant que secrétaire de séance.



Point 2 – Achat parcelle en forêt

M. le Maire signale que suite à rédaction de la délibération 20-2015 du 24 février 2015 concernant l'achat d'une parcelle en forêt appartenant à M. EHRET, le numéro de la parcelle est erroné. Afin que l'acte notarié ne soit pas rejeté par le juge du Livre Foncier, il y a lieu d'annuler la délibération susnommée et de délibérer sur l'achat du terrain cadastré section 16 - parcelle 6.

Compte tenu de l'erreur d'identification de la parcelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération 20-2015 en date du 24 février 2015

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle de la succession de M. Joseph EHRET, sise sur le ban de Sentheim, cadastrée section 16 parcelle 6 lieu-dit Kagenwald d'une contenance de 15 a 31 ca pour la somme de 535,85 € et autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 19h57.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 16 juin 2015

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
 2°) **Achat parcelle en forêt**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. JAEG	
FONTAINE	Marie- Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. HIRTH	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER -BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. KUNTZMANN	